

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 septembre 2024	N° 2024-476

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre
M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre
Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Andréa KISS le 26 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 septembre
Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD le 27 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre
M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 septembre 2024	Délibération
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2024-476

Subventions 2024 - Manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - Décision - Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La culture constitue un élément déterminant du rayonnement des grandes agglomérations européennes, du sentiment d'appartenance de leurs habitants et de la cohésion territoriale. Dans le cadre de l'exercice de sa compétence spécifique de « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole » telle que définie par délibération n° 2011/0778 du 25 novembre 2011, notre établissement public soutient financièrement la mise en œuvre de manifestations culturelles, organisées par des municipalités ou des partenaires privés. Ce soutien à 46 manifestations culturelles est formalisé dans le cadre des contrats de co-développement 2024-2027 conclus entre Bordeaux Métropole et les 28 communes et adoptés par délibération n°2023/595 du 1er décembre 2023.

Par délibération 2024-80 en date du 2 février 2024, Bordeaux Métropole a attribué au titre des contrats de co-développement 393 500 € à 7 manifestations.

Par délibération 2024/186 en date du 12 avril 2024, Bordeaux Métropole a attribué au titre des contrats de co-développement 230 000 € à 3 manifestations.

Par délibération 2024/2774 en date du 7 juin 2024, Bordeaux Métropole a attribué au titre des contrats de co-développement 120 000 € à 2 manifestations.

Bordeaux Métropole a également attribué en parallèle, par voie d'arrêté :

Arrêté 24METAJPP00097 du 2 février 2024, 9 subventions d'aide à l'organisation de manifestations, pour un montant global de 124 700 €.

Arrêté 24METAJPP00507 du 9 avril 2024, 9 subventions d'aide à l'organisation de manifestations, pour un montant global de 56 750 €.

Arrêté 24METAJPP00761 du 24 juin 2024, 5 subventions d'aide à l'organisation de manifestations, pour un montant global de 45 125 €.

Bordeaux Métropole est aujourd'hui sollicitée pour le soutien à l'organisation de 3 manifestations, pour un montant global de 65 000 €.

Les 3 manifestations sont présentées dans le tableau suivant :

ACTION et organisateur	DESCRIPTION DE L'ACTION	SUBVENTIO N BM	BUDGET GLOBAL
JALLES HOUSE ROCK Ville de Saint-Médard-en-Jalles Fiche action n°C061171	JALLES HOUSE ROCK 5 et 6 juillet 2024 Le Jalles House Rock est un festival de musique qui propose depuis 16 ans une programmation rock mêlant groupes locaux, découvertes et têtes d'affiche nationales et internationales. En plus des concerts, un village rock valorise les acteurs locaux	10 000	73 200

Codev ville de Saint-Médard-en-Jalles Demande n°2024-00639	(labels indépendants, associations mais aussi créateurs, artistes et exposants) et les enfants sont invités à participer aux activités du Family Rock. Co-organisé par la mairie de Saint-Médard-en-Jalles et l'association L'Estran, le festival réunit tous les ans des milliers de spectateurs (5000 personnes en 2023) et fédère plus d'une centaine de bénévoles. Cette année, TTRRUUCES, Ghost Woman, Enola Gay, Squirrel Flower, Alias, Dynamite Shakers, Jean Jean, Dragon Punch et ANT NEBULÄ se partagent l'affiche. Plan de financement Bordeaux Métropole soutient cette manifestation à hauteur de 10 000€ par an depuis 2015. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique au montant attribué depuis 2015, soit 10 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 73 200 €.		
NUIT DES BIBLIOTHEQUES Ville de Bordeaux Fiche action n° C061360 Codev ville de Bordeaux Demande n°2024-00763	NUIT DES BIBLIOTHEQUES 5 octobre 2024 A l'instar de la Nuit Européenne des Musées, la Nuit des Bibliothèques est un évènement fédérateur offrant chaque année une découverte originale des collections et services des bibliothèques municipales et universitaires de la Métropole. Coordonnée par la bibliothèque municipale de Bordeaux en complicité avec les autres communes de la métropole, cette Nuit offre un programme culturel riche de rencontres, spectacles, lectures. En 2023, 26 établissements de 21 communes ont accueilli plus de 12 000 participants autour du thème du sport (Coupe du monde rugby et approche des JO obligent). Plan de financement Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2017. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 5 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 95 000 €	5 000	95 000
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'HISTOIRE Association Festival du film d'histoire Codev ville de Pessac Fiche action n°C061166 Demande n° 2024-00805	Depuis 1990, le Festival international du film d'histoire marie Histoire, cinéma et audiovisuel pour une meilleure compréhension de notre présent. Avec un thème chaque année, la programmation propose une quarantaine de débats et de rencontres avec des invités de renom ainsi qu'une sélection cinématographique de plus d'une centaine de films : œuvres de patrimoine, classiques, films rares ou inédits, avant-premières, fictions et documentaires. Le 34ème festival international du film d'histoire se déroulera du 14 au 25 novembre 2024, avec pour thème « Espagne et Portugal ». Plan de financement Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2014. Depuis 2018, elle la soutient à hauteur de 50 000€. Elle est de nouveau sollicitée cette année pour un soutien financier de 50 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 601 900 €.	50 000	601 900
Nombre d'actions 3	Total des subventions accordées par Bordeaux Métropole au titre de la présente délibération : 65 000 €		

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,
VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU la délibération n°2021/277 du 21 mai 2021 relative au règlement d'intervention de Bordeaux Métropole dans le cadre du soutien et de la promotion d'une programmation culturelle des territoires de l'agglomération,
VU la délibération n°2023/595 du 1er décembre 2023 relative aux contrats de co-développements 2024-2027,
VU les dossiers déposés par les opérateurs,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les manifestations précitées relèvent des contrats de codéveloppement conclus entre notre établissement et les 28 communes de Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer aux structures mentionnées ci-dessus les subventions correspondantes.

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer toutes les conventions relatives aux règlements des subventions précitées.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2024, chapitre 65, articles 657341 et 65748, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 4 OCTOBRE 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Brigitte BLOCH</p>
---	---